



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 2 septembre 2020

Attaques de troupeaux à Fougerolles : point de situation au 2 septembre 2020

Environnement

Depuis le 26 août 2020, un grand canidé dont la détermination est en cours est à l'origine d'attaques récurrentes de troupeaux sur la commune de Fougerolles.

Ces attaques sur des troupeaux ovins et de jeunes bovins sont survenues de nuit dans des contextes différents (pâturages, stabulations). Elles ont conduit à ce jour à la perte de 6 brebis et 3 jeunes bovins lors de 6 attaques dans 5 exploitations.

Suite aux constats effectués sur le terrain par les agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) immédiatement dépêchés sur place, et aux documents photographiques produits par des éleveurs, l'animal responsable de ces attaques a été identifié par les experts nationaux comme étant très probablement un loup (*Canis lupus lupus*). Un doute subsiste en raison de certaines caractéristiques de pelage et de comportement inhabituelles relevées sur cet individu. Une certitude ne pourra être obtenue qu'après des analyses génétiques qui pourront être réalisées dès la collecte sur le terrain de matériel biologique (crotte, poils).

Il est rappelé que le loup est une espèce strictement protégée en France comme en Europe. Le cadre d'intervention est fixé par le « plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage ».

La Préfète de la Haute Saône a demandé aux services de l'État (Direction Départementale des Territoires) et de l'OFB de mettre en œuvre les dispositions de ce plan national visant à concilier le statut d'espèce protégée du loup et la préservation des activités pastorales. Ce plan prévoit des indemnités pour les dégâts, des aides à la protection et une réponse graduée et strictement encadrée allant de l'effarouchement jusqu'à des autorisations de tirs pour les cas les plus importants de prédation.

Ainsi, tous les éleveurs touchés ont reçu la visite des agents de l'OFB et les constats de dommage ont été effectués. L'expertise technique de ces constats en cours établira la cause de la mort et la responsabilité possible du loup en cas de prédation, ce qui impliquera le cas échéant l'indemnisation des pertes. Pour les premiers dossiers examinés l'indemnisation est acquise.



**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

À la demande de la Préfète, les louvetiers ont été mobilisés pour assurer l'effarouchement deux nuits sur deux exploitations différentes. Des dispositifs d'effarouchement et de protection (grillages électrifiés) sont en cours de mobilisation par les services de l'État et seront proposés aux éleveurs concernés le cas échéant.

Un courriel a été adressé aux éleveurs des communes de Fougerolles ainsi que Saint-Bresson, Amage, Raddon et Chapendu, Luxeuil, Froideconche, Fontaine-les-Luxeuil, Corbenay, La Vaivre, Aillevillers et Lyaumont, Magnoncourt, Fleurey-les-Saint-loup pour les avertir de la situation et leur donner quelques conseils de prudence et de vigilance. Il est également rappelé la nécessité d'alerter la DDT et l'OFB en cas de dommage sur leur troupeau ou de collecte d'indices de présence.

Par ailleurs, la Préfète réunira dès le 8 septembre prochain le comité départemental Loup pour faire un point de situation avec tous les acteurs (élus, représentants agricoles et cynégétiques, associations et services de l'État).

Toutes les informations sur la situation du loup en France, son évolution, ses impacts sur les troupeaux, les mesures du plan loup sont disponibles sur les sites www.loupfrance.fr et www.loup.developpement-durable.gouv.fr.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70 